



**SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE
ET DU RÉCRÉOTOURISME**

DEMANDE DE SOUMISSION PUBLIQUE

**RESURFACEUSE ET COUPE BORDURE
ÉLECTRIQUES À BATTERIES NEUVES**

MARS 2019

NOTE : Les dispositions et conditions contenues au présent document font partie intégrante de la demande de soumissions ainsi que de tout contrat ou commande qui serait adjugé à la suite de cette demande de soumissions.

Table des matières

1. Avis aux soumissionnaires	4
1.1. Objet du contrat.....	4
1.2. Ouverture des soumissions.....	4
1.3. Admissibilité.....	4
1.4. Examen des documents – Responsable de l’information aux soumissionnaires	4
2. CLAUSES ADMINISTRATIVES.....	5
2.1. Définition des termes	5
2.2. Généralités	5
2.3. Contrat.....	7
2.3.1. Description du contrat	7
2.3.2. Cession de droits.....	7
2.4. Préparation et signature de la soumission	8
2.5. Clauses interprétatives	9
2.6. Responsabilité et permis	9
2.7. Livraison et paiement.....	10
2.8. Assurances	10
2.9. Garantie de soumission	10
2.10. Obligations de l’adjudicataire	11
2.11. Engagements du soumissionnaire	11
2.12. Documents à retourner avec la soumission	11
2.13. Garanties	12
2.14. Centre de services/Service après-vente	12
2.15. Surfaceuse disponible en location.....	12
2.16. Références.....	13
2.17. Droit de représentation.....	13
2.18. Équivalence.....	13
3. Spécifications techniques.....	13
3.1. Description détaillée de la surfaceuse	13
4. Caractéristiques fonctionnelles	14
4. Spécifications techniques de la surfaceuse.....	14
4.1. Moteur électrique	14
4.2. Transmission	15
4.3. Système hydraulique	15
5. Système électrique	15

5.1.	Accessoires électriques minimaux	15
5.2.	Batteries et chargeur	16
6.	Châssis	16
7.	Freins et conduite	16
8.	Essieux, roues et pneus	17
9.	Conditionneur	17
10.	Système des convoyeurs	17
11.	Système de lavage de la glace	18
12.	Système d'arrosage	18
13.	Benne à neige	18
14.	Brosse latérale	19
15.	Lame de coupe	19
16.	Accessoires	19
17.	Peinture	20
18.	Description détaillée du coupe bordure électrique	20
19.	Service après-vente et garantie	21
20.	Formation	21
21.	Livraison	22
	ANNEXE A- FORMULAIRE DE SOUMISSION	23
	ANNEXE B- BORDEREAU DE SOUMISSION	24
	ANNEXE C- DÉCLARATION DE NON CONFLIT D'INTÉRÊTS	25
	ANNEXE D - DÉCLARATION CONTRE LE TRUCAGE DES OFFRES	26
	ANNEXE E - DÉCLARATION CONCERNANT LA COMMUNICATION D'INFLUENCE AUX FINS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	27
	ANNEXE F - DÉCLARATION DE GESTES D'INTIMIDATION OU D'INFLUENCE OU DE CORRUPTION	28
	ANNEXE G - DÉCLARATION RELATIVE À L'ABSENCE D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER POUR LE RESPONSABLE DE L'APPEL D'OFFRES	29

1. Avis aux soumissionnaires

1.1. Objet du contrat

La Ville de Chandler désire acquérir des équipements d'entretien et de resurfaçage de la glace, notamment : une **surfaceuse à glace neuve** électrique de modèle 2019 et un **coupe-bordure électrique également neuf** selon les spécifications techniques faisant partie intégrante de la présente demande de soumissions.

1.2. Ouverture des soumissions

Les soumissions doivent être reçues à la réception de l'hôtel de ville de la Ville de Chandler, à l'attention du Directeur général, **dans une enveloppe identifiée et scellée**, au plus tard le 18 avril 2019 à 11h00, date et heure auxquelles seront ouvertes publiquement les soumissions reçues.

1.3. Admissibilité

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu les documents de la demande de soumissions directement sur le site du SÉAO sont admis à soumissionner.

1.4. Examen des documents – Responsable de l'information aux soumissionnaires

Le soumissionnaire est tenu de s'assurer par lui-même, avant de soumissionner, de l'étendue des obligations que la demande de soumissions lui impose. Il se doit, avant de soumissionner, d'aviser le responsable de l'information aux soumissionnaires, monsieur Roch Giroux, directeur général, par courriel à r.giroux@villedechandler.com de tout ce qui peut lui sembler incomplet et/ou erroné au niveau des documents utilisés pour la demande de soumissions.

Tous les frais encourus pour la préparation de la soumission sont à la charge du soumissionnaire.

Le soumissionnaire qui désire obtenir des renseignements additionnels ou qui trouve des ambiguïtés, oublis, contradictions ou doutes sur la signification du contenu de la demande de soumissions, doit soumettre ses questions par écrit, par télécopieur ou par courrier électronique au responsable de l'information aux soumissionnaires au plus tard 72 heures avant la date d'ouverture des soumissions. Les renseignements additionnels ou avis de correction nécessaire, s'il y a lieu, seront transmis par écrit, par le biais d'addenda publié sur le SÉAO.

La Ville de Chandler se réserve le droit d'apporter des modifications à la demande de soumissions jusqu'à 48 heures avant l'heure et la date limite du dépôt des soumissions et, le cas échéant, de modifier la date limite de ce dépôt. Les modifications deviennent partie intégrante de la demande de soumissions et sont transmises par écrit par le biais d'addenda publié sur le SÉAO.

2. CLAUSES ADMINISTRATIVES

2.1. Définition des termes

Adjudicataire : soumissionnaire ayant obtenu le contrat par adjudication de la part de la Ville, incluant ses représentants, ses successeurs ou ayants droit.

Addenda : Modification des documents de demande de soumissions ayant lieu après la date de leur émission et avant la date d'ouverture des soumissions.

Contrat : tous les documents faisant partie de la demande de soumissions ainsi que la résolution du conseil municipal ou le bon de commande de la Ville acceptant une soumission conforme.

Documents de soumissions : comprend la demande de soumissions, le document des clauses administratives ainsi que les spécifications techniques ou devis technique, le formulaire de soumission, le bordereau de soumission et les annexes.

Équipement : véhicule, équipements ainsi que tout accessoire nécessaire à l'exécution du contrat à intervenir.

Responsable de l'information aux soumissionnaires : conformément à la politique de gestion contractuelle, le responsable de l'information aux soumissionnaires dans le présent dossier est monsieur Roch Giroux, directeur général, joignable par courriel à r.giroux@villedechandler.com

Soumissionnaire : corporation, société ou personne agissant sous une raison sociale ou en son propre nom, qui soumettent une soumission.

Ville : la Ville de Chandler dont l'hôtel de ville de la Ville est au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler (Québec), G0C 1K0.

2.2. Généralités

Par la présentation et le dépôt de sa soumission, le soumissionnaire reconnaît expressément avoir obtenu copie et pris connaissance des documents de la demande de soumissions, en comprendre et accepter la portée et il s'engage à en respecter tous les termes et conditions.

Renseignements verbaux : aucun renseignement verbal obtenu relativement aux documents de la demande de soumissions n'engage la responsabilité du soumissionnaire ou de la Ville.

Chaque soumissionnaire doit se conformer aux « spécifications techniques » faisant partie intégrante de la présente demande de soumissions. À défaut, la soumission pourra être rejetée.

Toute soumission présentée par un soumissionnaire inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) sera automatiquement rejetée en vertu de l'article 21.4.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Peut aussi être rejetée, toute soumission qui :

- a. N'est pas présentée sur les formulaires fournis par la Ville ;
- b. Renferme d'autres conditions que celles énoncées par la Ville ;
- c. Ne porte pas la signature manuscrite d'un représentant dûment habilité du soumissionnaire ;
- d. Comporte des omissions, des ratures, des additions ou des modifications;
- e. Est illisible ;
- f. N'est pas transmise dans une enveloppe scellée bien identifiée, laquelle doit inclure tous les documents de soumission ;
- g. Est présentée par un soumissionnaire en conflit d'intérêts avec la Ville, pour quelque motif que ce soit.

Retrait ou modification d'une soumission : Tout soumissionnaire peut retirer sa soumission déposée avant la date et l'heure limite fixée pour l'ouverture des soumissions et peut, s'il le désire, en présenter une autre.

Le soumissionnaire ne peut ni modifier ni retirer sa soumission pendant les cent-vingt (120) jours suivant la date limite de réception des soumissions.

Délai d'adjudication : la Ville disposera d'un délai pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture des soumissions pour procéder à l'adjudication du contrat en acceptant l'une des soumissions reçues ou en les refusant toutes.

De plus, la Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues sans encourir d'obligation ou de frais de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires. Cependant, dans le cas où elle décidait d'accepter une soumission, elle s'engage formellement envers les soumissionnaires à n'accepter qu'une soumission conforme ou n'étant affectée d'aucun vice ou défaut majeur.

Le soumissionnaire doit indiquer dans la formule de soumission l'adresse de sa place d'affaires où tous les avis, protêts, procédures judiciaires ou autres en rapport avec les présentes peuvent lui être adressés, livrés ou signifiés.

Si, pendant la durée du contrat, l'adjudicataire change l'adresse de sa place d'affaires, il doit en aviser immédiatement, et ce par écrit, la responsable de l'information aux soumissionnaires.

Le soumissionnaire doit compléter le bordereau de soumission comme demandé.

Le coût total prévaut pour déterminer le plus bas soumissionnaire conforme. Par contre, dans le cas d'une divergence entre le prix unitaire et le prix total d'un article, **seul le prix unitaire** prévaut pour déterminer le plus bas soumissionnaire conforme.

Dans le cas où deux soumissions présenteraient le même plus bas prix conforme, la Ville procédera par tirage au sort pour déterminer l'adjudicataire du contrat.

Tous les prix soumis doivent être en monnaie canadienne exclusivement.

Tous les documents de soumission ainsi que toute communication doivent être rédigés en français.

2.3. Contrat

2.3.1. Description du contrat

La présente demande de soumissions vise l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique neuve de l'année 2019 ainsi qu'un coupe-bordure électrique avec tous les accessoires nécessaires pour effectuer leur travail, selon les spécifications techniques faisant partie intégrante de la présente demande de soumissions.

La soumission présentée comprendra tous les frais inhérents au déplacement, transport, livraison, manutention ou autres.

Le soumissionnaire retenu s'engage également à fournir, sans frais additionnels, une formation adéquate pour les mécaniciens et les opérateurs, soit deux (2) sessions de formation, une session d'une durée de trois (3) heures pour les opérateurs et une autre d'une durée de (2) deux heures pour les mécaniciens, à la demande de la Ville.

Avant de soumissionner, le soumissionnaire doit tenir compte de tous les facteurs qui peuvent influencer, de quelque façon que ce soit, les termes et conditions contenus à sa soumission et il reconnaît expressément qu'aucune somme supplémentaire ne sera payée par la Ville à la suite de changements éventuels.

2.3.2. Cession de droits

L'adjudicataire ne peut céder et/ou transférer d'aucune façon, directement ou indirectement, ses droits dans le contrat, en tout ou en partie, sans le consentement écrit de la Ville. La Ville se réserve le droit de refuser tel consentement, de mettre fin au contrat sur simple avis écrit et de réclamer des dommages et intérêts.

Aucun geste et/ou acte de la Ville ne doit être interprété comme un acquiescement ou une renonciation tacite à quelque droit découlant du contrat.

2.4. Préparation et signature de la soumission

La soumission doit être préparée sur les formules officielles fournies à cet effet ainsi qu'une copie du devis avec l'information demandée, complétée.

L'original dûment complété et signé, ainsi qu'une copie additionnelle, doivent être retournés « à l'attention du Directeur général » au plus tard aux date et heure indiquées, les deux (2) copies ensemble dans une seule enveloppe scellée sur laquelle devront être apposées deux (2) étiquettes.

La première étiquette de retour sera apposée au centre de l'enveloppe et se lira ainsi :

**VILLE DE CHANDLER
Roch Giroux, directeur general et greffier
35, rue Commerciale Ouest
Chandler (Québec) G0C 1K0**

La seconde étiquette sera apposée dans le coin inférieur gauche de l'enveloppe et se lira ainsi :

SOUSSION

S'il y a divergence entre les copies retournées, la soumission pourra être rejetée.

Toute soumission incorrectement remplie pourra être rejetée. Toute correction non paraphée pourra être rejetée. Le défaut de se conformer à toutes les conditions fait en sorte que la soumission pourra être rejetée.

La soumission ne doit contenir aucune autre condition que celles stipulées dans la présente demande de soumissions.

Si le soumissionnaire est une personne faisant affaire seule ou sous son propre nom, il doit signer lui-même sa soumission.

Si le soumissionnaire est une personne morale, la soumission doit être accompagnée d'une copie dûment certifiée d'une résolution générale ou spéciale de son conseil d'administration autorisant l'entreprise à soumissionner et désignant la ou les personne(s) autorisée(s) à faire ou à signer toutes soumissions et désignant de la même façon la ou les personne(s) autorisée(s) à signer au nom de l'entreprise toutes les conventions ou documents préparés ou requis par la Ville.

2.5. Clauses interprétatives

Les soumissionnaires conviennent que les termes employés dans le présent document des clauses administratives relativement à la mise en œuvre et à l'exécution du contrat confié à l'adjudicataire, sont toujours interprétés de façon à assurer une exécution diligente de la part de l'adjudicataire.

L'adjudicataire s'engage à donner suite immédiatement à toutes les instructions du responsable de la Ville, et à s'en tenir à son interprétation des clauses et conditions du présent contrat et des documents qui en font partie.

2.6. Responsabilité et permis

L'adjudicataire doit respecter et faire respecter toutes les législations fédérale, provinciale et municipale, toute pratique courante reconnue par l'usage ainsi que les recommandations des responsables de la Ville.

Toute demande de soumissions est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire doit être intentée dans le district de Gaspé.

L'adjudicataire est, envers la Ville, seul responsable de la parfaite exécution du contrat octroyé.

L'adjudicataire doit obtenir, à ses frais, tous les permis, licences, brevets et certificats nécessaires à l'exécution des travaux et fournir, sur demande du représentant de la Ville, la preuve de l'acquittement de tous les frais afférents.

2.7. Livraison et paiement

Le soumissionnaire s'engage, s'il devient adjudicataire, à livrer la surfaceuse dans le délai spécifié au bordereau de soumission, **lequel ne pourra en aucun cas excéder le 1^{er} décembre 2019**. Le soumissionnaire doit inscrire le délai de livraison à l'endroit approprié du bordereau de soumission à défaut de quoi sa soumission pourrait être déclarée non conforme et être rejetée.

S'il est incapable de respecter le délai de livraison, le fournisseur mettra à la disposition de la Ville une surfaceuse, sans frais, jusqu'à la livraison de la surfaceuse attendue.

La surfaceuse neuve doit être livrée au Centre sportif Clément-Tremblay sis au 55, rue Ste-Famille à Chandler à l'intention de monsieur Glenn Clément, directeur du Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme.

L'adjudicataire doit soumettre sa facture pour approbation à la directrice après la livraison de la surfaceuse conformément aux spécifications techniques des présentes. Le numéro du bon de commande fourni par la Ville devra obligatoirement apparaître sur la facture.

2.8. Assurances

L'adjudicataire doit posséder, à ses frais, toutes les assurances requises dans l'exercice de ses fonctions afin de protéger adéquatement les risques inhérents à ses opérations.

2.9. Garantie de soumission

Le soumissionnaire doit fournir, avec sa soumission, une garantie de 10% du prix soumissionné, avant taxes, afin de garantir l'engagement contracté envers la Ville par la présentation d'une telle soumission.

Cette somme doit être remise sous forme de chèque certifié, tiré sur une banque canadienne, de traite bancaire ou de lettre de garantie inconditionnelle, irrévocable et encaissable sur simple demande et présentation, émanant d'une banque canadienne ou d'une compagnie d'assurance autorisée à opérer sur le territoire canadien, cette dite lettre de garantie irrévocable devant être valable pour une période d'au moins un an, sous réserve d'un renouvellement.

Aucun cautionnement de soumission ne sera accepté par la Ville et toute soumission ne contenant qu'un cautionnement sera rejetée.

Si le soumissionnaire n'est pas l'adjudicataire retenu par la Ville, le chèque certifié, la traite bancaire ou la lettre de garantie irrévocable lui sera retourné par la Ville à la suite de l'adjudication du contrat à un tiers.

Advenant le cas où l'adjudicataire refuse et/ou néglige, pour quelque motif que ce soit, de donner suite à sa soumission et au contrat adjugé par la Ville, cette dernière encaissera et conservera, à titre de dommages et intérêts liquidés partiels et acquis de plein droit, la garantie de soumission fournie par l'adjudicataire, sous réserve des recours qu'elle conserve afin de réclamer la totalité des dommages qu'elle pourrait encourir par suite du défaut de l'adjudicataire.

La garantie de soumission sera convertie en garantie d'exécution pour l'adjudicataire du contrat. Cette garantie d'exécution sera encaissée et remboursée à l'adjudicataire après qu'il aura pleinement exécuté ses obligations prévues au contrat à intervenir, et à la suite de l'approbation et l'acceptation finale par le représentant de la Ville.

2.10. Obligations de l'adjudicataire

L'adjudicataire doit exécuter les obligations qui lui incombent suivant les principes et les règles de l'art.

L'adjudicataire doit se conformer aux instructions du responsable de la Ville pour tout ce qui a trait à la bonne exécution du contrat.

2.11. Engagements du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit lire attentivement tous les documents faisant partie de la demande de soumissions et il doit signer sa soumission afin de confirmer qu'il a pris connaissance des conditions et qu'il les accepte.

2.12. Documents à retourner avec la soumission

Le soumissionnaire doit s'assurer d'inclure à sa soumission chacun des documents suivants, à défaut de quoi la soumission pourrait être rejetée :

- a) Original et une copie signée de la section technique complétée et du formulaire de soumission – Annexe A ;
- b) Original et une copie signée et complétée du bordereau de soumission – Annexe B ;
- c) Résolution de la personne morale (voir l'article 2.4 des présentes) ;
- d) Chèque certifié, traite bancaire ou lettre de garantie inconditionnelle et irrévocable de 10 % du prix soumissionné, avant taxes ;

- e) Addenda, s'il y a lieu, dûment signé ;
- f) Signature des déclarations de la politique de gestion contractuelle – Annexes C, D, E, F et G ;
- g) Attestation de Revenu Québec.

2.13. Garanties

Le fournisseur doit offrir une garantie écrite du manufacturier et en décrire les termes.

Minimum de deux (2) ans couvrant les pièces et la main-d'œuvre sur l'ensemble de la surfaceuse.

L'adjudicataire sera l'unique responsable de la garantie pour l'équipement faisant l'objet de ce devis.

L'équipement doit inclure toutes les caractéristiques dites standards par le manufacturier.

2.14. Centre de services/Service après-vente

Le fournisseur doit avoir un centre de service établi au Québec, avec du personnel permanent et toutes les pièces nécessaires afin d'offrir le service d'entretien et de réparation. Ce centre de service doit être en exploitation depuis au moins 5 ans.

Tous les équipements inclus au devis technique sont sous la responsabilité de l'adjudicataire.

Pour toute intervention concernant la garantie des équipements inclus au présent devis, l'adjudicataire en est responsable.

Aucuns frais supplémentaires incluant le transport des équipements ne seront chargés à la Ville pour faire effectuer des interventions de garantie.

L'équipement doit inclure toutes les caractéristiques dites standards par le manufacturier.

L'équipement sera livré prêt à l'opération.

2.15. Surfaceuse disponible en location

En cas d'urgence et/ou de pannes majeures rendant les opérations de resurfage impossible (en totalité ou en partie) avec les équipements acquis du fournisseur, celui-ci doit avoir au moins une surfaceuse disponible en location à son centre de services.

2.16. Références

Le fournisseur doit fournir au moins 3 références dans la grande région de la Gaspésie Îles-de-la-Madeleine (région administrative 11) qui ont acquis des surfaceuses du manufacturier de modèles identiques ou similaires depuis pas plus de 5 ans. De plus, la Ville demande une référence, au Québec, utilisant le système de nivellement par laser avec le modèle de surfaceuse demandé.

2.17. Droit de représentation

L'adjudicataire doit être le manufacturier ou distributeur autorisé de l'équipement proposé. L'équipement décrit dans le présent devis doit être construit entièrement avec des pièces neuves respectant les plus récents standards de production de l'industrie. Les composantes désuètes ou de fin de production ne sont pas acceptables.

2.18. Équivalence

À moins d'indication contraire, si des marques de commerce, équipements ou des éléments techniques sont spécifiés dans le devis technique, ceux-ci doivent être considérés comme représentant la qualité minimale requise et toute équivalence proposée doit être soumise à la Ville.

3. Spécifications techniques

3.1. Description détaillée de la surfaceuse

Surfaceuse à glace électrique neuve, modèle 2019, quatre roues motrices, neuve comprenant tous les équipements de série en plus des options suivantes:

- Système de nivellement par laser : contrôle automatisé par laser de la position de la lame sur la glace;
- Système de collecte et d'analyse de données : Collecte et analyse prédictive des données d'utilisation de l'ensemble des ressources de la surfaceuse;
- Déglaceur automatique : système permettant d'éliminer l'accumulation de neige entre les vrilles horizontales et verticales;
- Système d'eau évolué : régulation du débit d'eau sur la glace en fonction de la vitesse de la resurfaceuse;

La disponibilité de ces options est obligatoire et doivent être utilisés au Québec. À cet effet, la Ville désire avoir une référence, au Québec, d'un utilisateur qui opère le modèle de surfaceuse proposé avec le système de nivellement par laser.

Le fournisseur fera la mise en service des équipements considérés par cet appel d'offres.

4. Caractéristiques fonctionnelles

La surfaceuse doit être un modèle neuf (2019) et être conçue pour effectuer les opérations suivantes par un seul opérateur :

- Couper la glace.
- Ramasser et emmagasiner la neige.
- Laver et racler la surface glacée.
- Application d'eau pour refaire la surface glacée.
- Effectuer le déchargement de la neige par l'avant (type frontale).
- La surfaceuse peut opérer sur des surfaces en pente nécessitant un frein de stationnement.

4. Spécifications techniques de la surfaceuse

Préciser la marque et le modèle de la surfaceuse soumissionnée :

Marque : _____

Modèle : _____

4.1. Moteur électrique

Moteur de traction de type électrique AC 24 HP minimum.

Préciser la marque, le modèle et la puissance : _____

Moteur électrique AC pour le reste des accessoires nécessitant une puissance hydraulique.

Préciser la marque, le modèle et la puissance (HP) : _____

Moteurs sans brosses, équipés de sondes à température et d'une sonde d'auto-diagnostique.

4.2. Transmission

Transmission ultra-robuste à vitesse variable. Permettant :

Marche avant ou arrière.

Commande sur les quatre (4) roues.

Doit permettre le remorquage sans difficulté en cas de panne.

Surfaceuse pouvant atteindre au moins 12 km/h.

Préciser la vitesse maximale : _____

Les spirales doivent continuer de travailler à plein régime, indépendamment de la vitesse du véhicule.

4.3. Système hydraulique

Description du système hydraulique :

- Pompe à action directe de type à engrenages ou à débit variable.
- Pompe hydraulique avec circuit de priorité.
- Le système hydraulique est conçu de façon que la vitesse d'opération des éléments demeure constante quelle que soit la vitesse de déplacement.
- Réservoir d'huile hydraulique de capacité suffisante afin d'éviter toute surchauffe.
- Puissance constante sur le système de direction.

Préciser le type d'huile hydraulique fourni : _____

Doit être muni d'une (1) pompe manuelle pour relever la benne à neige et désactiver le système de freinage.

Puissance constante sur le système de direction

5. Système électrique

5.1. Accessoires électriques minimaux :

Deux (2) phares avant.

Lumière arrière.

Klaxon de 12 volts.

Tableau de bord éclairé.

Compteur d'heures.

Un (1) affichage numérique de l'état des batteries.

La surfaceuse doit être munie d'un (1) interrupteur principal (Cut off) cadenassable.

Préciser la localisation de l'interrupteur : _____

5.2. Batteries et chargeur

Deux (2) batteries d'une capacité totale de 600 AMP/h (80 volts) minimum.

Préciser le nombre d'ampères /heure : _____

L'adjudicataire fournit un (1) chargeur intelligent. Ce chargeur 600 volts doit permettre la recharge à plus de 80% des batteries en seulement 6 heures. L'adjudicataire fournit le câblage de longueur suffisante et les équipements nécessaires pour pouvoir charger les batteries à partir du disjoncteur mural 600V.

Les batteries doivent posséder une autonomie de 25 glaces minimum avec une charge de six (6) heures.

La Ville est responsable du branchement de ce chargeur.

Ce chargeur intelligent doit permettre de charger les batteries à tout moment de la journée même si les batteries ne sont pas complètement déchargées.

Le chargeur doit être programmé adéquatement afin d'effectuer la recharge complète (100 %) des batteries pendant la nuit. Puis, un mode d'égalisation des batteries doit s'effectuer au moins une nuit par semaine.

Câble de longueur et de dimension adéquate adapté pour la recharge de la surfaceuse.

Système de remplissage des batteries permettant de remplir également les cellules et avec indicateur de niveau.

6. Châssis

Surfaceuse à glace montée sur châssis d'acier résistant à la corrosion.

Préciser le type de traitement et peinture: _____

Le châssis de l'appareil est conçu par le manufacturier pour supporter les charges requises (benne à neige et réservoirs d'eau plein simultanément).

7. Freins et conduite

Système de freinage aux quatre roues. À tambour, à disque ou à disques humides.

Préciser le type à l'avant : _____

Préciser le type à l'arrière : _____

Frein de stationnement.

Rayon de braquage au niveau du conditionneur de 16 pieds

maximum. **Préciser :** _____

Volant pour l'opérateur avec pommeau.

8. Essieux, roues et pneus

Essieux permettant un poids total autorisé en charge (PTAC) de 12 500 lb minimum.

Préciser : _____

Quatre (4) pneus LT de 16 pouces conforme au PNVB.

Préciser la dimension : _____

Pneus avec semelle munie de crampons au TUNGSTÈNE (d'au moins 100 crampons/pneu).

Quatre (4) roues chromées.

Système de lavage des pneus.

9. Conditionneur

Construction du conditionneur en acier galvanisé. Le conditionneur arrière doit se lever pour dégager le rebord de la bande au sol à la sortie de la resurfaeuse.

Largeur hors-tout du conditionneur de 83 pouces minimum et 84 pouces maximum.

Conçu de façon à exercer une pression hydraulique constante sur la surface glacée.

Barre de soulèvement hydraulique.

Retenu avec valve hydraulique de sûreté.

Le conditionneur soutient une lame de coupe réglable.

Profondeur de coupe réglable à partir du poste de l'opérateur.

Capable de couper la glace à 1" du bord de la bande.

Une (1) serviette de ratine avec support.

Raclette de caoutchouc.

10. Système des convoyeurs

Spirales horizontale et verticale d'un diamètre de dix (10) pouces avec un frondeur de seize (16) pouces.

Un (1) système des convoyeurs n'utilisant pas des spirales (vis sans fin) n'est pas accepté.

La spirale verticale et le moteur peuvent opérer à 1450 RPM.

Déglaceur à neige automatique.

Spirales horizontale et verticale actionnées par un moteur hydraulique.

Les deux (2) spirales doivent être balancées.

11. Système de lavage de la glace

Système pour réutiliser l'eau avec valve de contrôle à débit réglable ou automatisée avec filtre.

Une (1) pompe aspirante de 1 ¼ po minimum à embrayage électromagnétique est entraînée par le moteur hydraulique.

Tubulure rigide en acier galvanisé.

12. Système d'arrosage

Réservoir d'eau en acier galvanisé ou en polyéthylène d'une capacité plus que suffisante afin d'effectuer le lavage et l'arrosage d'une patinoire de dimension olympique.

Veillez préciser si le réservoir d'arrosage est combiné avec celui du système de lavage de la glace : _____

Veillez préciser la capacité (en litres) du ou des réservoirs : _____

Système de trop plein pour le remplissage du réservoir d'eau chaude.

Système d'arrosage de la glace avec débit réglable à la portée de l'opérateur. Valve électrique non acceptée.

Distributeur d'eau en acier inoxydable.

13. Benne à neige

Une (1) benne à neige basculante frontale avec système hydraulique.

Benne entièrement fermée avec couvercle en fibre de verre.

L'inclinaison et la surface intérieure de la benne doivent permettre un déchargement efficace de la neige compactée.

Commande à la portée de l'opérateur.

Capacité minimale de neige compactée de 3,5 m³ dans la benne.

Préciser le volume de la benne (neige compactée) en m³ : _____

14. Brosse latérale

Pour nettoyer la bordure de la patinoire jusqu'à une hauteur de 5 po. minimum.

Brosse latérale actionnée par un moteur hydraulique.

Contrôle à la portée de l'opérateur par un commutateur électrique sur le tableau de bord.

Lorsque non utilisée, celle-ci se rétracte près du châssis au-dessus de la glace.

15. Lame de coupe

Lame de coupe de 77 pouces minimum et 78 pouces maximum.

Préciser : _____

Lame de coupe neuve possédant une épaisseur de 0,5 pouce et 5 pouces de largeur.

Profondeur de coupe réglable à partir du poste de l'opérateur.

16. Accessoires

Siège ajustable pour l'opérateur.

Pare-chocs avant.

Une (1) roue guide installée sur le pare-chocs avant côté gauche.

Une (1) roue de rechange (en alliage d'aluminium) avec pneu muni de crampons.

Un (1) jeu d'outils avec coffre.

Support de sécurité pour benne à neige.

Brosse latérale de rechange.

Fournir la surfaceuse avec une serviette noire et une autre de rechange.

Fournir sept (7) couteaux supplémentaires à celui déjà installé sur la surfaceuse. Fournir un (1) guide pour ajustement du couteau.

17. Peinture

Le véhicule est peint selon les standards de l'industrie. C'est-à-dire :

Benne: Blanche standard.

Châssis: Blanc standard.

Toutes les surfaces oxydées sont passées au jet de sable avant l'application de la peinture.

L'agencement des couleurs est établi par la Ville.

L'adjudicataire communique avec la Ville pour la configuration finale de la peinture avant la commande de la surfaceuse.

Un (1) pot de peinture (de chaque couleur) pour retouche est fourni.

18. Description détaillée du coupe bordure électrique

Le coupe-bordure électrique doit répondre aux spécifications suivantes :

- a) Moteur AC de 36V et de 6,5 HP (4,8 kW).
Préciser la puissance du moteur (HP) : _____
- b) 14 po. (35 cm) de largeur de coupe.
- c) 8 lames au carbone à 8 faces.
- d) Chargeur 110 Volts.
- e) Éjecteur qui envoie la neige au centre de la glace.
- f) Contrôles à la portée de l'opérateur.
- g) Poids : maximum de 250 lbs. (Batteries incluses)
- h) Garantie d'un an sur les pièces et la main d'œuvre.

Préciser La marque et le modèle du coupe-bordure :

Marque : _____

Modèle : _____

19. Service après-vente et garantie

Voir descriptif au devis. Le Soumissionnaire doit être un concessionnaire autorisé par le manufacturier.

Indiquer depuis combien d'années : _____

Indiquer votre expertise, soit le nombre d'années dans le domaine du service après-vente de surfaceuses électriques des modèles du manufacturier : _____

Le Soumissionnaire offre le service après-vente sur le territoire de la Ville selon les termes et conditions prescrites au devis.

Indiquer la distance du centre de service le plus près et l'adresse :

Distance : _____

Adresse : _____

Ce service routier est effectué par un ou des techniciens ayant la formation et l'expérience requise sur ce type de surfaceuse électrique.

Identifier le nom du ou des techniciens certifiés par le manufacturier en indiquant leurs années d'expérience.

#1 NOM : _____ Expérience : _____ ans

#2 NOM : _____ Expérience : _____ ans

#3 NOM : _____ Expérience : _____ ans

Disponibilité de pièces de rechange dans un délai de 24 heures.

Garantie complète minimum de deux (2) ans ou 2 000 heures (pièces et main-d'œuvre).

Cette garantie est respectée par le concessionnaire autorisé.

Les batteries doivent être garanties 100 % pour cinq (5) ans pièces et main-d'œuvre.

20. Formation

Une (1) mise en service opération (sur l'utilisation, l'entretien périodique et sur l'inspection avant départ) est donnée lors de la livraison. Cette formation est d'au moins trois (3) heures et s'effectue à l'aréna où la surfaceuse sera attitrée. Elle est donnée par un représentant qualifié et à la satisfaction de la Ville.

Une (1) mise en service mécanique est donnée lors de la livraison. Cette formation est d'au moins deux (2) heures et s'effectue à l'aréna où la surfaceuse sera attitrée. Elle est donnée par un représentant qualifié et à la satisfaction de la Ville.

Une (1) vidéo sur CD-ROM/DVD/CLÉ USB sur l'opération et l'entretien est fournie (en français).

21. Livraison

La livraison est effectuée au plus tard le 1^{er} décembre 2019. Advenant que l'adjudicataire ne peut livrer dans le délai prescrit, la Ville se réserve le droit de facturer à l'adjudicataire tous frais de location d'une surfaceuse équivalente et cela pour la durée de non-livraison. L'adjudicataire peut cependant suggérer une alternative qui peut être acceptée par la Ville.

Pour l'acceptation finale de la surfaceuse, l'adjudicataire doit remettre à la livraison :

- Une (1) fiche détaillée de la ligne d'assemblage ou un (1) bon de livraison décrivant exactement l'équipement fourni.
- Un (1) livre d'opération en français (papier, sur CD-ROM, DVD ou CLÉ USB).
- Un (1) CD-ROM/DVD/CLÉ USB pour le manuel de service en français de la surfaceuse. (Inclus les diagrammes électriques, pression hydraulique, etc.).
- Un (1) CD-ROM/DVD/CLÉ USB pour le manuel de pièces.

Tout oubli ou autre et qui est nécessaire pour le bon fonctionnement du véhicule et de son usage sécuritaire par l'opérateur est considéré comme inclus dans le prix de la soumission.

La Ville effectue une inspection de la surfaceuse lors de la livraison à l'aréna désignée avant d'en prendre livraison finale.

ANNEXE A- FORMULAIRE DE SOUMISSION

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ACQUISITION DE RESURFACEUSE ET COUPE BORDURE ÉLECTRIQUES À BATTERIES NEUVES

Nous, soussignés, après avoir étudié soigneusement tous les documents de la demande de soumissions et nous être assurés des conditions générales de travail, offrons par la présente de fournir à la Ville, la main-d'œuvre et les matériaux requis afin de fournir tous les produits et services décrits dans la demande de soumissions pour :

L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE RESURFACAGE ET D'ENTRETIEN DES GLACES

Nous reconnaissons avoir pris connaissance des spécifications techniques et nous nous engageons à respecter toutes les exigences et spécifications y étant décrites. Nous acceptons les termes et conditions de ces documents de demande de soumissions et des addenda décrits ci-dessous et joints au présent formulaire de soumission.

Addenda numéro :

Date d'émission :

Nous nous engageons à fournir ces produits et services au prix indiqué au bordereau de soumission ci-joint, lequel comprend toutes les taxes fédérales, provinciales ou autres, incluant, en les distinguant, la TPS et la TVQ.

IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Nom du soumissionnaire _____

Adresse _____

Téléphone _____ Cell. _____

Courriel _____

Nom du signataire _____
(Lettres moulées)

Titre du signataire _____

Signature autorisée _____

Signé à _____, le _____ 2018

ANNEXE B- BORDEREAU DE SOUMISSION

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ACQUISITION DE RESURFACEUSE ET COUPE BORDURE ÉLECTRIQUES À BATTERIES NEUVES

Nom du soumissionnaire : _____

Titre : _____

Signature : _____

Item	Description	Qté	Prix unitaire	Prix total
	Surfaceuse	1		
	Marque :			
	Modèle :			
	Coupe-bordure	1		
	Marque :			
	Modèle :			
	Sous-total			
	TPS (5%)			
	TVQ (9.975%)			
	Total			
	Options (taxes incluses) :			
	Système de nivellement par laser (*)			
	Système de collecte et d'analyse de données			
	Déglaceur automatique			
	Système d'eau évolué			

Délai de livraison à partir de l'adjudication du contrat (_____) :

Références : 1) : _____

2) : _____

3) : _____

*4) : _____

ANNEXE C- DÉCLARATION DE NON CONFLIT D'INTÉRÊTS

Je, soussigné, _____ représentant (soumissionnaire ou le cocontractant) de la compagnie _____, certifie par la présente, qu'il n'existe aucun lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêts en raison de mes liens avec un membre du conseil ou un fonctionnaire de la Ville de Chandler pour la présente soumission.

EN FOI DE QUOI, j'émet la présente déclaration ce _____ de l'année 2019.

Signature du représentant de la compagnie

ANNEXE D - DÉCLARATION CONTRE LE TRUCAGE DES OFFRES

Je, soussigné, _____ représentant (soumissionnaire ou le cocontractant) de la compagnie _____, certifie par la présente, que la présente soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec tout autre soumissionnaire ou personne pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis.

EN FOI DE QUOI, j'é mets la présente déclaration ce _____ de l'année 2019.

Signature du représentant de la compagnie

ANNEXE E - DÉCLARATION CONCERNANT LA COMMUNICATION D'INFLUENCE AUX FINS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

Je, soussigné, _____ représentant (soumissionnaire ou le cocontractant) de la compagnie _____, atteste que ni moi ni aucun de mes représentants ne s'est livré à une communication d'influence aux fins de l'attribution du contrat ou, si une communication d'influence a eu lieu, que l'inscription au registre des lobbyistes a été faite et que la Loi et le Code ont été respectés.

EN FOI DE QUOI, j'émet la présente déclaration ce _____ de l'année 2019.

Signature du représentant de la compagnie

ANNEXE F - DÉCLARATION DE GESTES D'INTIMIDATION OU D'INFLUENCE OU DE CORRUPTION

Je, soussigné, _____ représentant (soumissionnaire ou le cocontractant) de la compagnie _____, certifie par la présente, que ni moi ni aucun de mes collaborateurs ou employés ne s'est livré à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption pour la présente soumission.

EN FOI DE QUOI, j'émet la présente déclaration ce _____ de l'année 2019.

Signature du représentant de la compagnie

**ANNEXE G - DÉCLARATION RELATIVE À L'ABSENCE D'INTÉRÊT
PÉCUNIAIRE PARTICULIER POUR LE RESPONSABLE DE L'APPEL
D'OFFRES**

Je, soussigné, _____ responsable de l'appel d'offres
relativement au contrat _____, déclare solennellement n'avoir aucun
intérêt pécuniaire particulier, direct ou indirect, à l'égard de ce contrat.

EN FOI DE QUOI, j'émetts la présente déclaration ce _____ de
l'année 2019.

Signature du représentant de la compagnie